



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 100007

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le problème que pose la diffusion à 3 millions d'exemplaires par la Commission européenne d'un agenda « 2011 » aux couleurs de l'Union européenne à destination des écoles secondaires. En effet cet agenda ne contient aucune référence à Noël, ni à aucune fête chrétienne alors qu'il comprend la mention de fêtes juives, hindoues, sikhs, musulmanes et chinoises. Il serait indispensable d'intervenir auprès des instances européennes compétentes pour que ces mentions puissent être modifiées lors de la préparation de l'agenda pour 2012. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Plusieurs voix se sont légitimement émues de l'absence de référence aux principales célébrations chrétiennes dans l'agenda Europa 2010-2011 diffusé récemment par les services de la Commission européenne. Comme le relève justement l'honorable parlementaire, cet « oubli » est difficilement explicable lorsque les fêtes d'autres confessions religieuses y sont au contraire mentionnées et expliquées. Le ministre chargé des affaires européennes a directement saisi le commissaire John Dalli sur ce sujet. La Commission a admis qu'il s'agissait là d'une erreur regrettable et a affirmé qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une politique discriminatoire. Un corrigendum ainsi qu'une lettre du commissaire Dalli, devraient d'ailleurs être très prochainement envoyés aux différents établissements scolaires ayant reçu cet agenda afin d'indiquer que cette erreur serait réparée en vue de l'édition 2011-2012, actuellement en cours de préparation. Nous ne souhaitons pas mettre en doute la bonne foi de la Commission. Aussi prenons-nous bonne note de son intention de corriger son erreur dans les prochaines éditions. Cette omission est d'autant plus regrettable que l'agenda Europa demeure un outil utile d'information sur l'Europe. Il s'agit en effet d'un agenda scolaire destiné aux élèves de l'Union européenne leur permettant non seulement d'inscrire leurs devoirs de classe, mais également de prendre connaissance, à travers un important appareil à vocation pédagogique, d'informations relatives à l'Europe, son histoire, son fonctionnement et les politiques qu'elle met en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100007

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1380

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3613